

Artigueloutan

Bulletin municipal
Décembre 2013

N°12



*Bonne année !
Bona annada !*



Sommaire - Etat civil - Divers

Elections municipales

Sommaire

p.2	... Sommaire - Etat civil - Divers - Le mot du Maire
p.3	.. La future bibliothèque - Le sentier pédagogique
p.4 Voirie - Rue de l'école et du 8 mai 1945
p.5 Eclairage public
p.6 Les activités périscolaires
p.7 Le quartier du Stade
p.8 Social - Vie locale
p.9 Social - Vie locale
p.10 Retour sur images
p.11 Numéros utiles - Infos pratiques
p.12 Agenda - Les prochaines animations

Etat civil

Naissances :

Noélie DASSE, le 24 juin
Maëlle FRERE, le 27 juin
Hugo CLOS, le 1er juillet
Eléa POUMES, le 13 juillet
Roxane HUMARAUT, le 17 août
Elaïa GUIRAL, le 25 octobre

Mariage :

Marc CARPENTIER et Carmen MARTIN, le 13 septembre

Décès :

Yves HEGUITCHOUSSEY, le 24 août
Raoul PISSON-LAHONDA, le 15 novembre

Les réunions du Conseil

le 24 juillet, le 25 septembre, le 24 octobre, le 15 novembre, le 4 décembre.

Elections Municipales

**N'oubliez pas de vous inscrire :
une dernière permanence aura
lieu le 31 décembre, 2013 de
14h30 à 16h30 à la Mairie**

Les élections des dimanches 23 et 30 mars 2014 permettront, comme précédemment, d'élire au scrutin plurinominal majoritaire les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants.

Attention, pour les élections municipales de mars 2014, la déclaration de candidature est désormais obligatoire elle doit être déposée à la préfecture avant le jeudi 6 mars à 18 heures.

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement. La liste des personnes candidates dans votre commune sera affiché dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois, pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vote par procuration :

La procuration peut être établie à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>.

Le mot du Maire et du Conseil municipal

2013 s'achève sans avoir réglé les problèmes récurrents que nous vivons, trop de chômeurs, trop de mal logés, trop de sans abri, trop « d'invités » aux restaurants du cœur, trop de clients pour la banque alimentaire... trop d'impôts pour certains.

2014 s'ouvre à nos espoirs d'une amélioration générale qui profiterait d'abord aux plus démunis d'entre nous.

2013 s'achève à Artigueloutan avec deux rendez vous publics qui révèlent la volonté du Conseil municipal d'être à la fois volontaire, dynamique pour l'avenir de nos enfants mais aussi attentif, respectueux de notre identité, de notre culture. Les cours de béarnais dispensés tous les jeudis réjouissent les participants et bientôt, Laure, Claudine, Alexandra, Gilbert et les autres seront parfaitement bilingues !

Le 19 décembre, nous recevrons Pierre Salles et reverrons ensemble la dénomination de nos rues et bâtiments publics, en béarnais. Nous aimerions que tous les habitants comprennent et s'approprient ces mots sans difficulté et avec plaisir !

Le 17 décembre, nous avons rendez vous avec les parents d'élèves afin de faire un point d'étape dans la mise en œuvre des activités périscolaires.

La presse se fait largement l'écho des difficultés rencontrées par les communes volontaires dès la rentrée scolaire 2013, nourrissant l'inquiétude de celles qui voient approcher 2014. Que tous soient rassurés, Artigueloutan a su le faire et nous sommes prêts à exporter la méthode ! La mise en place de ces activités nous a mobilisé toute l'année afin d'assurer une réelle concertation entre tous les partenaires. La réussite de notre organisation, la qualité du service que nous offrons relève avant tout de la participation de tous, municipalité, centre de loisirs, association des parents d'élèves, associations communales.

Je ne saurais terminer ce mot, conclure cette année 2013, sans exprimer toute notre reconnaissance à toutes celles et ceux qui ont mutualisé leurs bonnes volontés, leurs moyens : l'engagement du personnel municipal, la fréquentation des enfants, l'intérêt des parents, le soutien actif des enseignants sont aujourd'hui les signes d'un succès à conforter.

Je crois entendre la question ; mais enfin, va t'elle en parler ? Des élections municipales ? Non, car la sortie de ce bulletin d'information municipal ne peut être pour le Conseil municipal et moi même le support indiqué pour faire des annonces électorales.

Le début de l'année 2014 approche et vous serez informés personnellement et en temps voulu. des décisions prises par l'équipe actuelle.

L'heure est plutôt aux vœux pour cette nouvelle année, recevez nos très chaleureux souhaits de réussite et bonheur pour vous, vos familles, vos amis.

Bonnes fêtes de fin d'année

Michèle Laban-Winograd

La future bibliothèque - Le sentier

Les travaux en cours de réalisation

Travaux bibliothèque - Ancienne Mairie

Après les travaux réalisés par les employés communaux, démolitions intérieures et construction de nouvelles toilettes, la rénovation de la façade, la création d'une baie vitrée par l'entreprise Pereira, la pose de nouvelles menuiseries par l'entreprise Bourdette, nous avons dû stopper le chantier et revoir le projet.



En effet, après le démontage du faux plafond, est apparu le très mauvais état de la charpente et la nécessité de faire appel à un charpentier.

De même, compte tenu de l'état général de cette partie du bâtiment après la mise à nu de l'intérieur, nous avons souhaité prendre le temps de faire expertiser les travaux indispensables, plâtrerie, pose d'un nouveau plafond, rénovation de l'installation électrique afin d'évaluer la possibilité ou pas pour nos employés de réaliser ces travaux.

Après ces diverses consultations, la décision a été prise de recourir à des artisans. Le coût du projet a doublé par rapport à la prévision initiale soit un montant de 45 000 € ht.

Nous avons, par contre, l'assurance d'obtenir des subventions à hauteur de 20 % de la part de l'Etat et 20% du Conseil Général.

La Communauté d'agglomération est également sollicitée au titre des fonds de concours liés aux équipements culturels.

Création d'un sentier pédagogique

Par une magnifique journée ensoleillée, le vendredi 18 octobre, la municipalité a accueilli 20 bénévoles de la société Paradigm venus proposer leurs services pour la réalisation du tracé d'un futur sentier pédagogique. Organisée avec l'aide du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, cette action résulte d'un long travail de réflexion mené par la commune et l'association communale de chasse autour d'un espace naturel de 4,5 hectares, sauvage et inexploité.

Grâce à une expertise écologique produite par la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides des Pyrénées Atlantiques (CATZH), des enjeux de restauration et conservation du site ont été mis en lumière.



Avant



Après



Les bénévoles

Reconnaître l'intérêt pédagogique de ce site a constitué une première étape et la décision d'en valoriser les atouts s'est imposée peu à peu : la présence de différents milieux écologiques pourront fournir d'excellents supports pour des cours de biologie et d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des écoliers.

Les amateurs de promenade, à l'écart du bruit, dans un paysage modelé par la rivière Ayguelongue, pourront profiter d'un îlot de verdure remarquable au sein de la plaine maïscole du Pont Long.

La suite de la démarche s'organisera autour des aménagements à mettre en œuvre, création d'une mare, signalisation et animation du sentier.

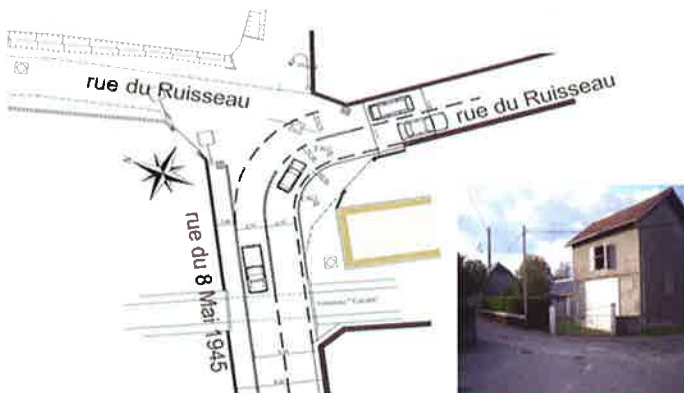
Travaux de voirie

Travaux 2013 - 2014

Rue du 8 Mai 1945 : Réfection totale du pont : les travaux ont été motivés par les importantes fissures qui fragilisaient le pont ancien, soumis désormais à des passages continuels de voitures, bus.



Le syndicat hydraulique a pris en charge l'ensemble de l'opération, il nous appartient maintenant de traiter les abords, particulièrement le carrefour entre la Rue du 8 Mai et la Rue du Ruisseau qui est un véritable point noir en terme de sécurité. La passerelle, très dégradée, ne sera pas réinstallée, un trottoir sera réalisé. Le carrefour sera matérialisé par des séparateurs de voies en pavé, franchissables pour les engins agricoles.



Le projet que nous avons arrêté sera réalisé par l'entreprise Vigneau pour un coût de 7 981€ HT .

Rue de l'Eglise : Un aménagement simple pour obliger à respecter le "STOP"



Rue de l'Ecole : Amélioration de la sécurité, création d'une aire de stationnement.

Après consultation du Conseil d'Ecole et un avis positif, le Conseil municipal a décidé d'effectuer des aménagements destinés à renforcer la sécurité de l'accès au groupe scolaire.

Ces travaux seront réalisés courant décembre par l'entreprise Vigneau qui a produit la meilleure offre pour un montant de 9 166,00€ HT ; il s'agira de construire deux plateaux ralentisseurs et aménager sommairement une aire de stationnement dans l'espace public en face de l'école.



Nous espérons ainsi réduire le stationnement des voitures le long de la voie et faciliter les cheminements piétons devant l'école.

Un passage piéton en continuité de l'existant (salle des fêtes - école) sera matérialisé par la pose de barrières.



L'accès piéton par la rue de la Mairie : un passage par la Résidence des Charmes :



Il reste à traiter la possibilité de tracer un cheminement piéton venant de la Place des Platanes ainsi que le renforcement du carrefour Rue de la Mairie/école : les services du Conseil Général ont accepté le principe de réaliser une étude dans le courant de l'année 2014.-

Eclairage public

Réduction de la consommation électrique

Rénovation des installations et réduction de la durée d'éclairage : des solutions pour éclairer mieux et consommer moins.

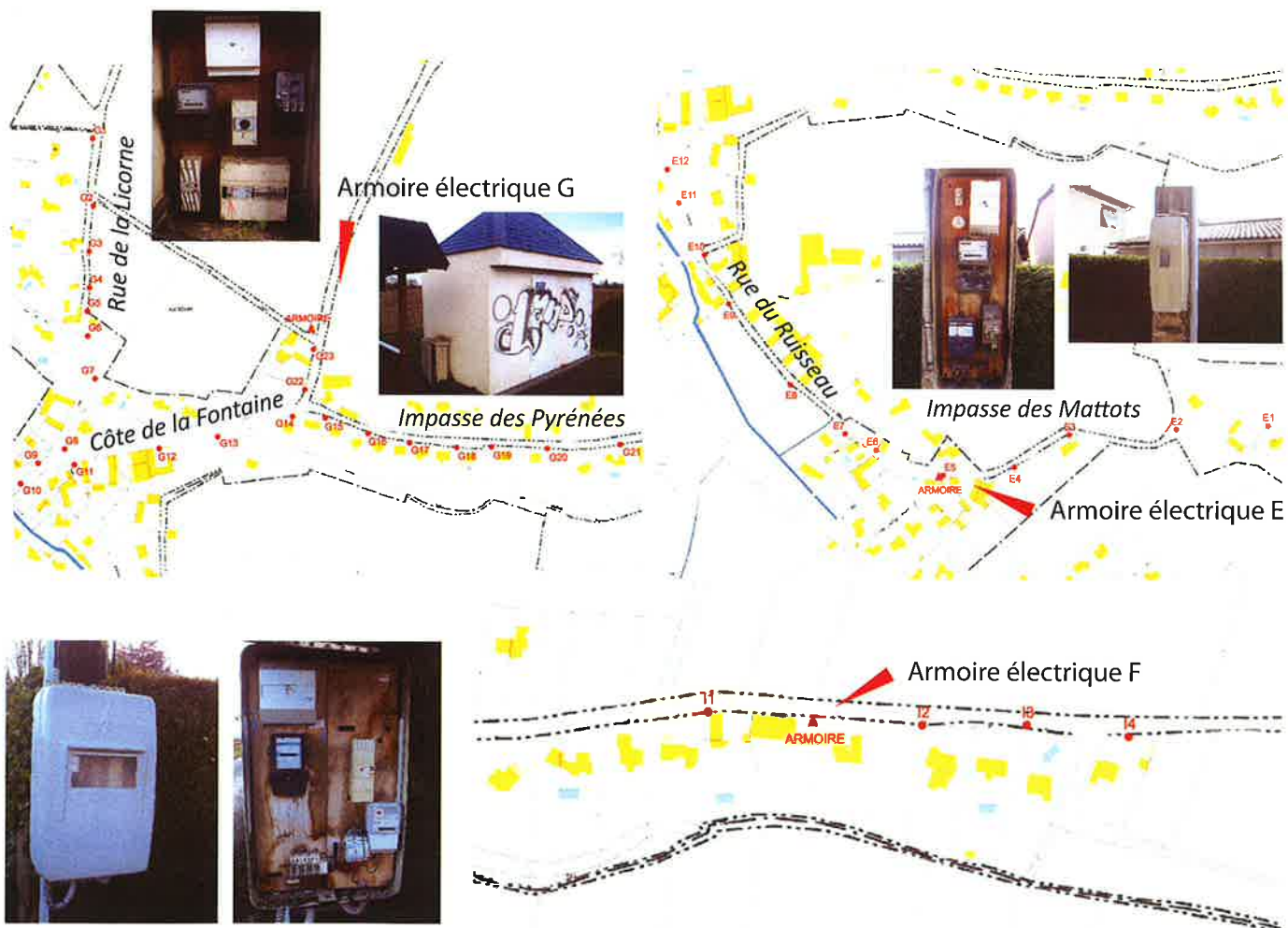
Dans le cadre de nos efforts pour réduire certains postes de dépenses de fonctionnement et notamment en matière d'énergie, nous nous sommes attachés à revoir le contrat qui nous liait à la Société CEGELEC depuis de nombreuses années pour l'entretien de l'éclairage public.

Depuis août 2013 nous avons confié cette prestation à l'entreprise E.T.P.M. (Entreprise Travaux Publics Multiples à Morlaàs) pour un montant de 1700 € ht annuel.

E.T.P.M. a également réalisé un diagnostic complet de notre réseau et nous travaillons dès maintenant afin de déterminer un programme de rénovation complet sachant que la consommation d'énergie par point lumineux est directement liée au temps d'éclairage et à la vétusté du matériel.

Nous avons décidé d'effectuer une opération d'un montant de 15 590 € ht qui concernera en priorité le matériel le plus vétuste, armoires et lanternes :

- mise aux normes des armoires électriques E et F et pose d'horloges astronomiques
- pose d'une horloge astronomique sur l'armoire G
- dépose de 34 points lumineux avec remplacement des lanternes.



La pose d'horloges permettra de couper l'éclairage public de minuit à six heures .
Réaliser des économies d'énergies, lutter contre la pollution lumineuse tout en éclairant mieux aux heures les plus nécessaires.

* Plans : Impasse des Pyrénées, Rue de la Licorne, Côte de la Fontaine, Rue du Ruisseau, Impasse des Mattots.

Les activités périscolaires

Un début réussi, des résultats à confirmer

La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à partir de la rentrée 2013, notamment l'organisation des trois heures hebdomadaires d'activités a constitué pour notre municipalité un vrai défi, constat partagé par les communes voisines, Lée, Nousty qui ont également décidé d'appliquer la réforme en avant garde.

Le Centre de Loisirs est au cœur de ce dispositif, avec l'appui du personnel municipal, l'engagement de l'association des parents d'élèves ainsi que le concours des responsables associatifs du Foyer Rural et du Tennis - Club.

Un premier sondage effectué auprès des parents d'élèves nous a permis de mesurer l'efficacité du système mis en place (75% de satisfaits) et de prévoir des ajustements.

Les activités proposées recueillent à 90% l'assentiment des parents et des enfants : nous constatons que globalement les enfants participent très régulièrement aux activités périscolaires.

- l'encadrement :

L'armature du dispositif est constituée par le personnel du Centre de Loisirs, Caroline Benoist, Mélanie Rafael, la Directrice, Sandra Thomas et par le personnel communal, Nadège Cazenave, Carole Latour, Sandrine Hourtolou, (occasionnellement, Agnès Guillo) et une enseignante, Mme Sandrine Clément.

- les activités proposées :

Sport, bibliothèque, découverte nature et environnement, bricolage.

- les intervenants extérieurs :

un professeur de théâtre mis à disposition par le Conservatoire pour une séance hebdomadaire au profit des enfants du primaire, CM1, CM2.

Une professeur de musique qui interviendra de janvier à avril 2014 au bénéfice des enfants de maternelle ; un artiste grapheur d'avril à juin pour les CP, CE1 et CE2 :

Nous avons voulu que tous les enfants bénéficient de l'intervention d'un professionnel pour une initiation à une activité non présente sur la commune.

Combien cela coûte t'il ?

Une première évaluation financière du coût du dispositif pour une année scolaire (2013-2014) est posée à partir d'éléments connus et chiffrés :

Dépenses : 14 948 €

- intervention sur l'année scolaire du professeur de Théâtre : 870 €
- intervention musicale : 24 séances, soit 720 €
- intervention artiste grapheur : 24 séances, soit 800 €
- intervention enseignante sur l'année : 1 400 €
- remboursement de la commune au Centre de loisirs du temps de travail des animatrices et de la Directrice : 11 151 €

Dans ces dépenses, ne sont pas comptabilisés les efforts et l'investissement de notre personnel communal qui a vu son emploi du temps, ses tâches, sensiblement modifiées sans que des heures supplémentaires leurs soient attribuées.

Recettes : 13 470 €

- participation de l'association des parents d'élèves : 720 €
- participation centre de loisirs : 800 €
- aide de l'Etat 2013-2014 : 5 950 €
- aide de la Caisse d'Allocations familiales : nous espérons bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 6 000 € en 2014

Le fonds d'amorçage de 5 950 € accordé par l'Etat ne devrait pas être reconduit en 2014.

L'aide de la C.A.F. est en cours d'instruction et nous espérons qu'elle sera pérennisée.

Cette première année de mise en œuvre est un véritable test en ce qui concerne l'organisation et la qualité des prestations mais également en matière de capacité budgétaire pour la commune de maintenir le niveau actuel des activités périscolaires, compte tenu de la charge financière due au personnel.

La mutualisation des animatrices avec le Centre de Loisirs nous permet d'assurer un excellent taux d'encadrement et grâce au dispositif « contrat d'avenir » coûte relativement peu cher.

Mais la prise en charge par l'Etat des contrats d'avenir ne dépassera pas l'année 2016 tandis que les activités périscolaires continueront ;

il convient d'ores et déjà de bien réfléchir aux conséquences .

L'équipe d'animation :



Sandra Thomas, Sandrine Clément, Melissa Amaral (en remplacement occasionnel), Sandrine Hourtolou, Carole Latour, Caroline Benoist, Mélanie Rafael et Nadège Cazenave.



Pour les petits, après un goûter à 15H45, des activités peu fatigantes.



L'activité bibliothèque reçoit l'appui de deux bénévoles du Foyer Rural, Mme Alba Rey et Mme Françoise ROY. Mme Rey et Carole Latour ont suivi une formation auprès de la bibliothèque départementale au mois d'octobre.



La communauté d'agglomération a mis à la disposition de la commune un professeur du conservatoire, Mr Pascal Junioux qui propose une initiation au théâtre aux enfants du CM1 et CM2, tous les mardis.

Quartier du Stade

La Résidence du Stade

Après un retard certain, ce projet de logements et commerces sortira de terre dans le courant de l'année 2014.

Le projet, présenté en réunion publique en juin 2012, a évolué afin de s'adapter aux contraintes topographiques.



L'opération comprendra 508 m² de locaux commerciaux, 4 pavillons en accession à la propriété ainsi que 16 logements locatifs répartis comme suit :

- 5 / T2 en rez de chaussée qui pourront être attribués préférentiellement à des personnes âgées
- 8 / T3
- 3 / T4

Le dépôt du permis est effectif depuis le 13 décembre, en fonction des délais d'instruction et de recours des tiers, l'appel d'offre des travaux aura lieu en mars 2014 pour un début de construction en juin 2014 et un achèvement de l'ensemble fin 2015.

Durant cette période de travaux, il nous appartiendra de rechercher des commerçants susceptibles de s'installer. La licence IV que la commune a acquise en 2010 devra trouver un repreneur avant cette date et nous nous employons d'ores et déjà à lui assurer sa pérennité .

L'enjeu majeur de cette opération est, en effet, d'apporter des services, de l'activité, de l'animation à notre commune afin que tous, anciens et nouveaux habitants, puissent y satisfaire l'essentiel de leurs besoins et surtout s'y retrouver et partager ensemble un certain mode de vie.



Vie locale

AMAP, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne :

Conçue pour favoriser le maintien d'une agriculture locale, l'AMAP fonctionne sur un système d'abonnement bi-annuel. Vous achetez à l'avance la production d'un agriculteur proche de chez vous et vous recevez chaque jeudi un panier.

L'AMAP d'Artigueloutan propose les contrats d'hiver suivants : légumes, pommes de terre, carottes, œufs, laitage, fromage de brebis, fromage de vache, agneau, poulet, miel, pommes, kiwis, jus de fruits, asperges ; Lété, s'ajoutent le fromage de chèvre, les pêches de Roussanne, la rhubarbe, les fraises, les melons...



Si vous souhaitez rejoindre l'association, vous êtes invités à vous adresser à
Hélène Augustyn - Tél. 05 59 77 32 06

Les AMAP font partie du réseau CIVAM, (Centre Initiative et Valorisation d'une Agriculture en Milieu rural) association qui travaille notamment à l'organisation de circuits courts.

Le Civam est l'un des partenaire de la communauté d'agglomération dans sa politique agricole : les parcelles solidaires, la couveuse d'activités, les AMAP et les circuits courts sont autant d'actions concrètes qui concourent à développer la production et la consommation locale.

Etude toponymique

Dernière phase de l'étude toponymique que nous menons depuis deux ans avec le concours de l'institut Inoc Aquitania : la restitution des recherches effectuées avec le concours d'habitants de la commune est prévue le jeudi 19 décembre à 20H30 à la mairie. Pierre Salles animera cette réunion.

Stagiaire

Nous avons accepté d'accueillir dans notre service un étudiant de l'université, Mr Andrew Narayadou, à qui la formation aux métiers de l'administration générale et territoriale impose un stage de deux mois dans une collectivité locale.

Andrew Narayadou sera présent dans notre mairie du 27 janvier au 2 avril 2014, le lundi, le mardi et le mercredi. Merci à tous les usagers de la mairie de lui réserver le meilleur accueil.



CYBERBASE

La cyberbase mobile, outil financé par le Département, intervient gratuitement sur l'ensemble des cantons, à la demande des Conseillers Généraux.

La cyberbase permet à tous d'accéder aux outils et services numériques grâce à l'accompagnement d'un animateur expérimenté.

Deux sessions ont été organisées à Artigueloutan, les 4 et 5 novembre puis les 21 et 22 novembre 2013.

Tout en apprenant à utiliser les outils informatiques et multimédia, contacter ses proches par courrier électronique et visiophonie, s'informer ou revoir une émission que l'on a manqué en direct, gérer ses photos, faire des démarches administratives ou des achats en ligne, comprendre les réseaux sociaux, Facebook, Tweeter, Pinterest, les participants produisent, contribuent et créent sur le net. Ainsi, le prochain rendez vous de la cyberbase sera consacré à la création d'un blog Mairie d'Artigueloutan.



le conseiller Général Jean-François Maison est venu saluer les participantes d'Artigueloutan le jeudi 21 novembre.

Encore des dégradations

Nous déplorons des comportements délictueux qui dégradent nos bâtiments communaux. Les vestiaires du stade sont régulièrement investis par des personnes assez irresponsables pour jouer avec le feu.

La gendarmerie a été prévenue et effectue des rondes nocturnes régulièrement.



Association « TED/TSA vont à l'école »



Une matinée d'information organisée au profit des professionnels a eu lieu à Artigueloutan le 5 octobre ; Les psychologues de l'association ont présenté les particularités cognitives et comportementales des élèves porteurs d'autisme aux auxiliaires de vie scolaire, enseignants, parents d'enfants autistes qui ont pu échanger leurs expériences et exprimer leurs difficultés devant Mr Peyrou, Inspecteur d'Académie. L'association TED/TSA peut se féliciter des résultats obtenus dès cette année scolaire grâce à la convention signée avec l'Académie qui permet à 8 enfants de l'association de bénéficier d'un accompagnant formé et supervisé par la psychologue et la logopède de l'association qui peuvent également soutenir efficacement les enseignants. Il s'agit de la première convention signée en France, un exemple encourageant pour les 28 associations de parents qui sont dans cette attente.



L'association remercie chaleureusement les enseignants d'Artigueloutan qui, par leur implication, leur intérêt, concourent au succès de l'intégration d'un enfant porteur de troubles autistiques, la municipalité qui met à disposition ses locaux, les élus qui ont soutenu leurs actions et l'Académie qui a reconnu la nécessité d'un engagement plus fort. Le combat n'est pas pour autant terminé, de nombreux enfants sont dans l'attente d'un accompagnement scolaire faute d'un budget suffisant.

Locations communales :

La maison communale a trouvé preneur après le départ de la famille Loiseleur qui a eu l'opportunité d'acquérir une propriété au Hameau d'Artigueloutan : nous souhaitons la bienvenue à Melle Maeva Miro et Mr Patrick Melkonian .

Dans le cadre de la Semaine bleue, le CLIC a organisé une animation dans notre commune :



Un atelier de réflexion qui a réuni 17 participants lors d'une conférence débat le 21 octobre 2013 sur le thème "Séniors soyez acteurs de votre santé", les notions clés du "Bien vieillir" sous l'angle de la nutrition, l'activité physique et l'activité de la mémoire. Compte tenu de l'intérêt manifesté par les participants, nous avons prévu de constituer un groupe de volontaires, 7 inscrits à ce jour, pour participer au printemps sur Artigueloutan à ce programme de prévention sous la forme d'ateliers. Les inscriptions supplémentaires seront prises à la Mairie

TRANSHUMANCE 2013 :

Le berger et les moutons étaient bien au rendez vous traditionnel , le samedi 7 septembre. Le temps gris et pluvieux n'a pas découragé les amoureux de cette « échappée belle ». Cette année, la commune associée à la communauté d'agglomération et à la Chambre d'Agriculture avait organisé un marché de producteurs de pays.



Une douzaine d'étals proposaient des produits locaux destinés à être consommés sur place ou à emporter.

Retour sur images

Vie locale

En septembre le vide grenier



TOURNOI DE FOOTBALL à Artigueloutan le 28 septembre 2013 : une magnifique journée pour les enfants de l'école de football qui ont reçu une vingtaine d'équipes et un beau succès pour les organisateurs.



Vendredi 29 novembre
"Les femmes savantes" du Molière à Artigueloutan au profit du Téléthon
Une comédie pleine d'humour présentée par la Compagnie Pyrène.



Repas du Téléthon 2013



Marché de Noël à l'école :
préparation des pâtisseries



Le Noël des tous petits Tchoupinous
le vendredi 13 décembre



Le marché de Noël,
le vendredi 13 décembre à l'école
Toujours dans la bonne humeur !



Rappel de la semaine de collecte du bac jaune
Pour retrouver votre semaine de collecte :
www.agglo-pau.fr, rubrique "au quotidien"
ou consultez votre mémotri
Toutes les infos déchets, vos questions au
05 59 14 64 30

Mairie

Tél. 05 59 81 70 01 - Fax : 05 59 81 89 77
e-mail : mairie.artigueloutan@wanadoo.fr
Jours et heures d'ouverture :
lundi, mardi et jeudi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h30
mercredi : 08h30 -12h00
vendredi : 08h30 -12h00 / 13h30 -18h00

Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

Place Royale - 64000 Pau - Tél. 05 59 11 50 50

Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi après-midi
Tri sélectif : le mardi après-midi
- 1 semaine sur 2 à partir du 14 janvier
Déchets verts : le mardi matin

Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
- le dimanche de 9h00 à 12h00
Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
- le dimanche de 9h00 à 12h00

Permanences sociales

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- Permanence le vendredi de 09h30 à 11h00
- Mairie de Soumoulou - Tél. 05 59 04 69 83
CLIC (Centre Local d'information et de Coordination
gérontologique) - Tél. 05 59 27 83 70
Association de soutien à la personne âgée dépendante
(SSIAD) Tél. 05 59 53 68 54
MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- Permanence le vendredi de 09h00 à 12h00
48, rue Lasbordes à Soumoulou - Tél. 05 59 04 16 14
Régime général / SS - Centre multi-services Maison
de la solidarité à Nay - Tél. 05 59 61 04 83
Emploi - Insertion
- Mission locale à Pau, complexe de la République
Tél. 05 59 98 90 40

Incidents sur le réseau et divers

Eau, assainissement - SATEG - Tél. 05 62 90 07 17
Electricité - EDF - Tél. 0 810 333 364
Gendarmerie : 17 - Soumoulou : Tél. 05 59 16 08 43
SAMU : 15 - POMPIERS : 18

AMAP

Hélène AUGUSTYN - Tél. 05 59 77 32 06

Taxi Bernard - Artigueloutan / Ousse

Transports privés - Taxi médical conventionné
Capitaine de soirée - Transports de bagages non
accompagnés - Devis gratuit - Tél. 06 63 073 073

Infirmiers

Florence BORDUS - Anthony FRERE - Tél. 06 51 64 95 34

Numéros utiles

Infos pratiques

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 05 59 81 70 83
Centre de loisirs à l'école - Tél. 05 59 81 80 34
Parents d'élèves : Marie-Claire Kerbrat - 05 59 77 31 97

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30
Timbres, courrier, colis, opérations financières...
Tél. 05 59 81 74 89
- Dépôt de pain

Tennis Club d'Artigueloutan

Adolphe Lassus - Tél. 05 59 81 80 08 (Président)
Nathalie Cazalé - Tél. 05 59 81 86 26

Comité des fêtes

Adrien AUGUSTYN - Tél. 06 66 80 96 76
Julien BASTANES - Tél. 06 22 80 31 81

ACCA

Bernard Carrau - Tél. 05 59 32 78 86 - 06 47 80 48 37

Football Club de la Vallée de L'Ousse (FCVO)

Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Assistantes maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 05 59 81 87 48
Marie-Claude Salaun - Tél. 05 59 81 81 89
Elodie Martinez - Tél. 05 59 77 17 44
Chrystèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
Jacqueline CROUX - Tél. 05 59 77 33 92
Isabelle Bastanès - Tél. 06 26 71 31 73
Dominique BRUEL - Tél. 05 59 81 89 03
Mélanie PETIT - Tél. 06 14 47 09 78
Malika GHERNATI - Tél. 06 48 29 92 82
Relais d'assistantes maternelles - 10, allée St Exupéry
64510 Assat - Tél. 05 59 06 66 00

Foyer rural

Basket enfants - Clarisse Darribère - Tél. 06 88 30 39 96
et Christelle Coudroy - Tél. 06 83 48 18 73
Basket loisirs - Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13
Volley - Alexandra Pocq - Tél. 06 81 92 43 61
Gymnastique tonic - Chrystèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
Gymnastique douce - Françoise Pocq - Tél. 05 59 81 80 69
Peinture - dessin - Marie Christine GALOUBE
Tél. 06 74 60 67 78 et Cécile FARRE - Tél. 06 80 82 18 00
Bibliothèque - Martine Bastanes - Tél. 06 16 53 12 30
Informatique - Didier ARTIGUE - Tél. 05 59 81 87 67
Couture/Broderie - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87
Calligraphie - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87
Echec - Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13
Occitan - Georges Poublan - Tél. 06 76 45 06 36

Le panier de Magalie

Epicerie mobile - Tél. 05 59 04 65 73 - 06 79 88 01 87

1^{er} semestre

Dimanche 19 janvier
« Réception des nouveaux habitants »
Salle Grande Ourse à 11h30

Dimanche 19 janvier
« Repas des aînés »
Salle Grande Ourse à 11h30

Samedi 8 février
« Loto de l'école »
Organisé par l'association des parents d'élèves
Salle Grande Ourse à 20h30

Samedi 8 mars
« Repas du comité des fêtes »
Salle Grande Ourse

Samedi 15 mars
« Carnaval de l'école »
Organisé par l'association des parents d'élèves

Dimanche 23 et 30 mars
« Elections Municipales »
à la Mairie

Vendredi 4 avril
« Spectacle Gilles Lléréna »
Organisé par l'association des parents d'élèves
Salle Grande Ourse à 20h30

Dimanche 25 mai
« Elections Européennes »
à la Mairie

Vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 juin
« Fêtes d'Artigueloutan »

Dimanche 29 juin
« Fête de l'école »
Spectacle, animations et repas à l'école toute la journée